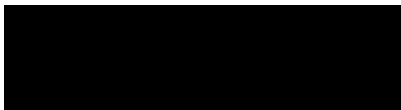


Direction générale des affaires institutionnelles
et des opérations

PAR COURRIEL

Québec, le 3 avril 2024



Objet : Demande d'accès aux documents
N/Réf. : 1847 00/2023-2024.484



Nous donnons suite à votre demande d'accès aux documents, reçue le 31 janvier dernier, visant à obtenir :

« [...] Pour les 20 contrats suivants, n'importe quel document permettant de connaître : les détails du mandat, la date de début du mandat, la durée du mandat et les détails liés aux montants versés (taux horaire et nombre d'heures prévues, montant global accordé s'il n'y a pas de spécifications à l'heure, frais de déplacements s'il y lieu, etc.) :

Note : il s'agit des numéros de référence au SEAO. Le nom du contractant est entre parenthèses)

- 1795579 (Stéphane Ahern)
- 1783680 (Jean Montreuil M.D. Inc.)
- 1794411 (Jean Longtin MD Inc.)
- 1785882 (Louise Passerini M.D. Inc.)
- 1772979 (Louis-Philippe Pelletier M.D. Inc.)
- 1770996 (Daniel Lefrançois)
- 1770506 (Maxine Dumas-Pilon M.D. Inc.)
- 1740617 (Catherine Hudon M.D. Inc.)
- 1738372 (RCG M.D. Inc.)
- 1751255 (Germain Poirier)
- 1734319 (Dr Patrick Tardif Inc.)
- 1718685 (Alexandre Messier M.D. Inc.)

... 2

- 1713793 (Alexandre Messier M.D. Inc.)
- 1713378 (Dr Alex Carignan)
- 1709477 (Christine Drouin)
- 1709644 (Y. A. Cavayas M.D. Inc.)
- 1690067 (Roger C. Grégoire)
- 1688472 (Pierre Bleau M.D. Inc.)
- 1777269 (Jean Longtin M.D.)
- 1681991 (Pierre Bleau M.D. Inc.)

J'aimerais si possible garder ma demande pour obtenir la copie des contrats pour les dossiers suivants :

- 1765533 (Louise Fortin)
- 1730301 (Hub International Québec Limitée)
- 1698408 (Raymond Chabot Grant Thornton S.E.N.C.R.L.)
- 1686967, 1686992 et 1687303 (Micro Logic Sainte-Foy Ltée). » (sic).

Nous vous transmettons sous l'onglet 1 les documents répertoriés qui vous sont accessibles. Prendre note que la Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels (loi) prévoit des restrictions au droit d'accès. Ainsi, certains renseignements ont été protégés en vertu des articles 23, 24, 53 et 54 de la Loi. En effet, la divulgation de certains coûts détaillés pourrait avoir pour effet de nuire à la compétitivité de certains tiers ou procurer un avantage appréciable à une autre personne. Aussi, la communication de certaines informations révélerait des renseignements personnels.

Veillez noter que vous pouvez demander à la Commission d'accès à l'information du Québec de réviser cette décision, et ce, dans les trente (30) jours suivant la date de la présente lettre. Vous trouverez de plus amples informations à l'adresse suivante:

<https://www.cai.gouv.qc.ca/protection-renseignements-personnels/citoyens-protection-renseignements-personnels/recours-devant-commission>

Veillez agréer, [REDACTED], l'expression de nos sentiments les meilleurs.

La sous-ministre adjointe,

[REDACTED]

Dominique Breton

p. j. 2

N/Réf. : 24-IO-00004-49